

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 octobre 2012**

Date de convocation

Le 19 octobre 2012

Date d'affichage

Le 26 octobre 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

BOUGUERDJ

Marie-José

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM LECLERC Luc, HOUIN Thomas (Procuration M OUDOT Jean-Marc)

**Délibération
N° 54-2012**

**OBJET : CADEAU DE NAISSANCE
EMILIE TOUSSAINT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Emilie TOUSSAINT a donné naissance à une petite fille.

Il propose au Conseil Municipal d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 150 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012 à l'article 6714.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER




Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 octobre 2012**

Date de convocation

Le 19 octobre 2012

Date d'affichage

Le 26 octobre 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

BOURGUERDJ

Marie-José

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM LECLERC Luc, HOUIN Thomas (Procuration M OUDOT Jean-Marc)

**Délibération
N° 55-2012**

**OBJET : SOUSCRIPTION AU CONTRAT MUTUALISE
GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 25 novembre 2011 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

Vu l'avis du comité technique en date du 06/09/2012 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 20/09/2012 portant sur le choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu les documents transmis (courrier et convention de participation) ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de se joindre à la convention de participation souscrite par le CDG54 à compter du 26/10/2012 pour la couverture des risques et selon les modalités suivantes :

Couverture du risque prévoyance selon les modalités suivantes :

- Risque « incapacité temporaire de travail » : (0.75%)
- Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » : (1.45%)
- Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » + « minoration de retraite » : (1.73%)

Le choix des garanties retenues se fait au sein de chaque collectivité. Pour adhérer à la convention de participation du CDG54, il est obligatoire de retenir au minimum la garantie « incapacité temporaire de travail ».

La collectivité décide de retenir les garanties suivantes :

- Risque « incapacité temporaire de travail »

Montant de la participation de la collectivité :

- Participation obligatoire pour adhérer à la convention de participation du CDG54 :
 - Risque « incapacité temporaire de travail » : 100% du taux de cotisation supporté par les agents dont le traitement (TBI + NBI) est inférieur ou égal au salaire moyen dans la collectivité calculé sur la base du calcul suivant :
Somme des traitements bruts perçus par les agents de la collectivité / nombre d'agents en Equivalent Temps Plein (ETP)

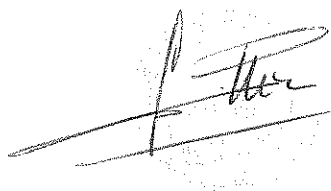
ETP = Somme des heures annuellement travaillées par les agents de la collectivité / 1820
- Participation laissée au libre choix de la collectivité pour les risques « invalidité » et « minoration de retraite » et fixée comme suit :
 - Risque « invalidité » :
 - Risque « minoration de retraite » :

(N.B : Le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide.)

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 octobre 2012**

Date de convocation

Le 19 octobre 2012

Date d'affichage

Le 26 octobre 2012

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

BOURGUERDJ

Marie-José

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Étaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM LECLERC Luc, HOUIN Thomas (Procuration M OUDOT Jean-Marc)

**Délibération
N° 56-2012**

**OBJET : DEMANDES D'ENTREE ET DE SORTIE DU
SDAA 54**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5211-18, L 5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat ;

Vu les statuts du SDAA 54 ;

Vu la délibération n°15-2012 du SDAA 54 du 25 septembre 2012 ;

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DECIDE

D'accepter à l'unanimité :

- les demandes d'entrée dans le SDAA 54 de la commune, et/ou syndicats suivants :

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENVIRONNEMENT DE
BLAINVILLE-DAMELEVIERES

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU CHALET

- les demandes de sortie du SDAA 54 de la commune, et/ou syndicats suivants :

- BLAINVILLE-SUR-L'EAU, DAMELEVIERES, MONT-SUR-MEURTHE et
REHAINVILLER (qui ont intégré le SIE)

- ROVILLE DEVANT BAYON (qui a intégré le SIAC)

- ARNAVILLE

- BERNECOURT

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official seal. The seal contains the text 'Mairie de Bernecourt' and 'Somme - France' around a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 octobre 2012**

Date de convocation

Le 19 octobre 2012

Date d'affichage

Le 26 octobre 2012

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

BOURGUERDJ

Marie-José

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM LECLERC Luc, HOUIN Thomas (Procuration M OUDOT Jean-Marc)

**Délibération
N° 57-2012**

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON
PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la gestion de certains dossiers notamment :

- le contrôle de conformité de la Zac Herbue Chalin
- la procédure des marchés publics
- la préservation du Massif de Haye
- l'acquisition de la ZAC du Parc de Haye

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'attaché territorial à temps complet pour une durée de travail de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2012 jusqu'au 31 mars 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} novembre 2012 et jusqu'au 31 mars 2013, un emploi non permanent d'attaché territorial échelon 3 indice brut 442 soit indice majoré 389 ;
- **FIXE** la durée hebdomadaire de travail afférente à cet emploi à 35 heures ;
- **CHARGE** le Maire de procéder au recrutement correspondant ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 octobre 2012

Date de convocation

Le 19 octobre 2012

Date d'affichage

Le 26 octobre 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

BOUGUERDJ

Marie-José

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM LECLERC Luc, HOUIN Thomas (Procuration M OUDOT Jean-Marc)

Délibération
N° 58-2012

**OBJET : AUGMENTATION DU NOMBRE DE
MEMBRES DU CCAS**

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du 21 mars 2008 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Velaine en Haye ;

Vu la démission d'un membre désigné par le Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 octobre 2012**

Date de convocation

Le 19 octobre 2012

Date d'affichage

Le 26 octobre 2012

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :
BOUGUERDJ
Marie-José

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Étaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM LECLERC Luc, HOUIN Thomas (Procuration M OUDOT Jean-Marc)

**Délibération
N° 59-2012**

**OBJET : ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA
COMMUNE AU CCAS**

Par délibération en date du 25 octobre 2012, le Conseil Municipal a fixé à six le nombre de membres représentant la commune au CCAS.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection d'un nouveau représentant de la commune au sein de cet organisme.

M Roda BOUNACEUR est candidat à cette représentation.

Le scrutin est organisé à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

- 11 exprimés
- 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

La nouvelle liste des représentants de la commune au CCAS est établie de la façon suivante :

- Mme Marie-José BOUGUERDJ, Vice - Présidente
- Mme Marie-Christine POIRIER
- Mme Karine GIUDICI
- Mme Sandrine DEVILLE
- M Jean - Marc OUDOT
- M Roda BOUNACEUR

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Morenvillier', written over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'Mairie de Morsac-sur-Loire' around the perimeter and 'Morsac-sur-Loire' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 octobre 2012**

Date de convocation

Le 19 octobre 2012

Date d'affichage

Le 26 octobre 2012

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

BOURGUERDJ

Marie-José

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM LECLERC Luc, HOUIN Thomas (Procuration M OUDOT Jean-Marc)

Délibération
N° 60 - 2012

**OBJET : VENTE DU TERRAIN POUR LE CENTRE
MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE :
MODIFICATION DE SURFACE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 8 juillet 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la vente du terrain cadastré AB61-AC5 pour une surface de 2 000 m² sis 1 rue des Sept Lieux à la Communauté de Communes du Massif de Haye pour un montant de 63 500 € HT dans le cadre de la création d'un centre multi-accueil.

A la demande de la Communauté de Communes du Massif de Haye, il est nécessaire de modifier la surface de vente de ce terrain afin d'ajouter 1 180 m² soit une surface totale de 3 180 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre le terrain cadastré AB61-AC5 pour une surface de 3 180 m² sis 1 rue des Sept Lieux à la Communauté de Communes du Massif de Haye pour un montant de 110 800 € HT,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 octobre 2012**

Date de convocation

Le 19 octobre 2012

Date d'affichage

Le 26 octobre 2012

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

BOURGUERDJ

Marie-José

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM LECLERC Luc, HOUIN Thomas (Procuration M OUDOT Jean-Marc)

**Délibération
N° 61 - 2012**

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Sportive de Velaine en Haye a créé une section « Football ».

L'Association Sportive de Velaine en Haye sollicite donc la Municipalité pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle afin d'acheter le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la section « Football ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 200 € à l'Association Sportive de Velaine en Haye.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres ».

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



A blue circular official stamp of the Commune de Velaine en Haye is visible behind the signature. The stamp contains the text 'VELAINE EN HAYE' and 'Maire'.

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 octobre 2012**

Date de convocation

Le 19 octobre 2012

Date d'affichage

Le 26 octobre 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

BOURGUERDJ

Marie-José

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Étaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM LECLERC Luc, HOUIN Thomas (Procuration M OUDOT Jean-Marc)

Délibération
N° 62-2012

**OBJET : TARIFICATION LOCATION SALLE DES
FÊTES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs suivants pour la location de la salle des fêtes.

	JOURNEE de 8 H à 22 H		WEEK END		
	Velainois	Extérieur	Elu et Personnel communal ⁽¹⁾	Velainois	Extérieur
Salle des fêtes + Cuisine	100 €	300 €	150 €	300 €	1 200 €
Vaisselle*	Gratuit	1 €/ personne	Gratuit	Gratuit	1 €/ personne

Vaisselle* : La vaisselle comprend 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 verre à apéritif, 1 verre à vin, 1 verre à eau, 1 verre à champagne, 1 tasse et une soucoupe à café, couverts ou 0.10 € par verre à l'unité.

(1) : 2 fois pendant le mandat.

Un chèque de caution s'élevant à 1500 € sera demandé à chaque réservation de la salle des fêtes.

Un deuxième chèque de caution d'un montant de 300€ sera demandé pour un forfait nettoyage. Celui-ci sera encaissé dans le cas où la salle ne serait pas rendue parfaitement nettoyée lors de l'état des lieux de sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à instaurer le règlement et les tarifs de la salle des fêtes à compter du 26 octobre 2012.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ph. Morenvillier', is written over a faint, dotted circular stamp. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.